Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260408-DCM26_058-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le huit avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Delphine DAVID, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **1er avril 2026**

PRESENTS :
Mesdames BAREL- CROSSE – DELALANDE CORBIE – DENISE - GUERIN DAVID – LEPASLIER – MARTIN – MORICE - NOYAL – PETITHOMME – RICHOUX - ROQUES - VERGER

Messieurs BREBANT – CHEREL – DESSAUGE - DALINO – DUFFE – FRIN – GUERIN – HAKKOU – HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY – SOHIER – THIRION – TILLARD – TRIGALLEZ

SECRETAIRE: M. TRIGALLEZ

PC/SC/26-058

ELECTION DES MEMBRES ELUS – CA DU CCAS

Le Conseil Municipal,

VU les articles L. 123-6 et L. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT qu'en application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste ;

CONSIDERANT qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir ;

CONSIDERANT que si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé ;

CONSIDERANT que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes ;

CONSIDERANT que Madame le maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste ;

CONSIDERANT la délibération N°26-030 du conseil municipal en date du 21 mars 2026 a décidé de fixer à 5, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260408-DCM26_058-DE

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

CONSIDERANT qu'après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses *5* représentants au conseil d'administration ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de la liste suivante des administrateurs du CCAS de Montfort-sur-Meu représentants élus du conseil municipal :

Dominique THIRION
Valérie PETITHOMME
Chantal LEPASLIER
Soufiane HAKKOU
Sylvie GUERIN DAVID

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Delphine DAVID,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU
(Ille-et-Vilaine)

Stéphane TRIGALLEZ,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh